## La **Loi sur le cannabis**

Voici ce que vous devez savoir

- Pour acheter, posséder ou consommer du cannabis, vous devez avoir l'âge légal (18 ou 19 ans et plus, selon votre province ou territoire).
- ► La Loi sur le cannabis prévoit des peines sévères pour quiconque vend ou fournit du cannabis à une personne n'ayant pas l'âge légal.
- Un timbre d'accise, de différentes couleurs selon la province ou le territoire, est affiché sur l'étiquette du produit quand il s'agit de cannabis légal.
- Si vous consommez du cannabis, apprenez comment le faire de manière responsable.
  Connaissez ses effets sur la santé. Tout comme l'alcool et le tabac, le cannabis n'est pas sans risque, surtout pour les moins de 25 ans
- Ne conduisez pas et ne travaillez pas si vous avez les facultés affaiblies. Le cannabis peut nuire à votre capacité de faire fonctionner un véhicule ou de l'équipement de manière sécuritaire.

- ➤ Si vous possédez du cannabis, conservez-le hors de la portée des enfants, des adolescents et des animaux de compagnie.
- Il est illégal de franchir la frontière canadienne avec du cannabis, que ce soit pour entrer au pays ou en sortir. Cette règle s'applique à tous les pays, que le cannabis y soit légal ou pas.
- En vertu de la Loi sur le cannabis, l'accès au cannabis à des fins médicales sera maintenu pour les personnes qui ont l'autorisation d'un professionnel de la santé.

Pour en savoir plus à propos de la *Loi sur le Cannabis*, en vigueur dès le 17 octobre 2018, et des effets sur la santé, consultez : **www.Canada.ca/le-cannabis**, ou téléphonez au **1-800-O-Canada** 







